

RESULTATS ANNUELS 2019

Paris, le 20 avril 2020,

Les comptes annuels établis au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été arrêtés par la Gérance le 27 mars 2020, puis ont été examinés par le Conseil de surveillance, lequel remplit également les fonctions de Comité d'audit.

1. Faits marquants de l'exercice

Situation de la Société au cours de l'exercice écoulé

Après la cession de son dernier actif en octobre 2014 et en l'absence de projet d'investissement, la Société a cessé son activité locative. Elle poursuit sa gestion en extinction sur une base de coûts de fonctionnement fortement réduite.

Aucun fait marquant n'est à préciser pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Approbation des comptes sociaux et affectation du résultat

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 4 juin 2019 (l'**Assemblée Générale**) a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 faisant apparaître une perte de 100 000 €.

L'Assemblée Générale a en outre décidé d'affecter la perte de 100 000 € sur le compte « report à nouveau » pour le porter au montant débiteur de 105 000 €.

2. Comptes annuels au 31 décembre 2019

Le total du bilan, dont l'actif n'est plus constitué que de trésorerie, s'élève à 160 000 € (vs 263 000 € au 31 décembre 2018).

La variation principale du poste de Trésorerie est due à la diminution des disponibilités.

Le compte de résultat n'enregistre plus de produits en raison de la rémunération, quasi nulle, des placements de trésorerie. Les charges d'exploitation ressortent à 64 000 € en 2019 vs 100 000 € en 2018.

En conséquence, la perte de la période s'élève à – 64 000 € (vs - 100 000 € en 2018). Le montant des capitaux propres ressort à 135 000 € au 31 décembre 2019 (200 000 € au 31 décembre 2018), la variation des capitaux propres sur l'exercice résulte du résultat déficitaire de 2019.

3- Réunion de l'assemblée générale annuelle des actionnaires

La Gérance a décidé de réunir l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires le 12 juin 2020. L'avis de réunion de cette assemblée, comportant l'ordre du jour et le texte des résolutions, sera publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 6 mai 2020.

4-Perspectives

La Société n'ayant plus d'activité opérationnelle, elle poursuit sa gestion en extinction. Il n'est en outre pas envisagé de développer une quelconque activité opérationnelle au sein de la Société, laquelle n'a ni personnel, ni dette, ni d'autre actif à son bilan qu'un reliquat de trésorerie. L'éventuel rapprochement par voie de fusion entre la Société et Financière Apsys n'est plus à l'ordre du jour à court terme.



COMPAGNIE
FONCIÈRE
INTERNATIONALE

CFI-Compagnie Foncière Internationale

Contact Relations Investisseurs

Apsys – vfriano@apsysgroup.com

Tél. : +33 1 44 05 77 77

www.cfi-france.com